

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : 30 octobre 2017 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h

Secrétaires de séance : Isabelle Gagnet-Cantin et Pierre Clause

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergéy, Patrice Prétot, Isabelle Lefèbvre, Pierre Clause, Nicolas Cretin, Martine Cuiet, Michel Dartevél, Céline Débois, Isabelle Gagnet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Membre absent excusé : Sébastien Rognon (pouvoir à Céline Débois)

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Avancement de grade
2. Fermage 2017
3. Mise à jour des tarifs de location
4. Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal des eaux de la Haute Loue (SIEHL)
5. Élection des délégués du SIEHL
6. Divers

Il est demandé de rattacher à l'ordre du jour le renouvellement de la convention avec le cabinet DSC Avocats.

1. Avancement de grade :

Suite à l'avis favorable donné par la commission administrative paritaire catégorie C du Centre de Gestion du Doubs, réunie le 19/09/2017 pour la proposition d'avancement de grade, l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à nommer nos deux secrétaires de mairie au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

2. Fermages 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, suivant le barème fourni par la Préfecture, la diminution de 3,02% de l'indice de fermage par rapport à 2016.

3. Mise à jour des tarifs et locations pour 2018 (Ces tarifs sont inchangés par rapport à 2017).

Salle des fêtes	Caution	800 €
	Nettoyage des extérieurs	250 €
	Nettoyage intérieur	150 €
<i>La location de la salle est réservée aux habitants de Tarcenay (Nota : les consommations de chauffage, eau, électricité et gaz viennent <u>en sus</u>)</i>		
	WE (V-S-D-L)	350 €
	Jour supplémentaire	80 € / j
	Jour en semaine	80 € / j
	Jour en semaine suite à des obsèques	Gratuit
	Jour férié en semaine	200 € / j
Occupation du domaine public (< 20 ares)		60 € / an
Cimetière	Concession trentenaire	100 € / m ²
	Caveau communal	2 000 €
	Caveau communal – concession trentenaire	100 €
	Columbarium - case	600 €
	Columbarium – concession trentenaire	100 €
Assainissement collectif (PAC)	Branchement sur réseau - 1 ^{er} logement	2 500 €
	Branchement sur réseau - par logement supplémentaire	1 500 €
	Branchement sur réseau - par local artisanal ou commercial supplémentaire	700 €
	Redevance annuelle fixe	120 €
	Tarif à la consommation	1 € / m ³
Assainissement non collectif (SPANC) Convention avec Naldéo	Contrôle diagnostic des installations existantes sur demande expresse ou dans le cadre d'une cession : contrôle et déplacement	230 €
	Contrôle diagnostic des installations existantes (1 ^{er} contrôle) dans le cadre d'une opération groupée sous maîtrise d'ouvrage collectivité : contrôle et déplacement	130 €
	Contrôle périodique des installations existantes : contrôle et déplacement	130 €
	Contrôle de conception et de bonne exécution dans le cas d'une maison ou rénovation y compris la visite de contrôle : étude de dossier et déplacement	270 €
Cession de bois		7 € / stère TTC
Cession de bois blanc		4 € / stère TTC

4. Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal des eaux de la Haute Loue (SIEHL)

Jusqu'à présent, le SIEHL était composé de 99 communes. A compter du 1^{er} janvier 2018, il deviendra un syndicat mixte composé de 5 EPCI (Établissement Public à Coopération Intercommunal) : Communauté de Communes (CC) de Montbenoît, CC du Doubs Baumoï, CC des Portes du Haut Doubs, CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) et CC de Loue Lison, qui regroupent au total 55 078 habitants qui seront représentés par 152 délégués. Ainsi, des nouveaux statuts doivent être établis.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat intercommunal des eaux de la haute-Loue.
- Autorise le président du syndicat à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ces derniers à compter du 1^{er} janvier 2018 et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

5. Élection des délégués du SIEHL

Le nombre de délégués titulaires et suppléants est fonction du nombre d'habitants de la commune. Pour Tarcenay (commune de 1000 à 1499 habitants), 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être désignés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

→ en qualité de délégués titulaires du SIEHL:

- Mr Sébastien ROGNON (14 voix POUR, 1 blanc)
- Mr Maxime GROSHENRY (14 voix POUR, 1 blanc)
- Mr Patrice PRETOT (14 voix POUR, 1 blanc)

→ en qualité de délégués suppléants du SIEHL :

- Mme Martine CUINET (14 voix POUR, 1 blanc)
- Mr Christophe FAIVRE-PIERRET (14 voix POUR, 1 blanc)
- Mme Isabelle LEFEBVRE (14 voix POUR, 1 blanc)

6. Renouvellement de la convention avec le cabinet DSC Avocats

Il s'agit de renouveler la convention d'assistance juridique avec le Cabinet DSC Avocats, pour la commune en matière juridique sur toutes les problématiques de droit public. Les honoraires s'élèvent à un montant forfaitaire de 1 800 € HT pour la prestation annuelle, correspondant à un taux horaire préférentiel de 120 € HT, soit 15 heures annuelles. Les heures non utilisées seront reportées l'année suivante, en cas de reconduction de cette dernière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à renouveler cette convention.

7. Divers

- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public) sont en cours le long de la RD 67 et rue de la Poste.

Concernant l'éclairage public, l'achat des nouveaux candélabres qui seront installés rue de la poste et sur la RD 67 a été chiffré par l'entreprise VIGILEC. Cet investissement sera subventionné à 46%.

→ Pour la RD 67 (jusqu'au monument aux morts) 4 mâts seront nécessaires, équipés chacun d'une crosse, de luminaires LED et d'un boîtier individuel permettant l'abaissement de la luminosité, pour un montant de 1 350 € HT l'unité.

→ Pour la rue de la Poste, 6 mâts seront nécessaires équipés de la même façon mais légèrement différent au niveau de la forme pour rester en harmonie avec ceux déjà existants, pour un montant de 1 660 € HT l'unité.

Toujours dans un souci d'harmonisation, des modifications seront effectuées sur 10 anciens candélabres. Les ampoules au sodium seront remplacées par des luminaires LED équipés de boîtiers. Ce changement nécessite divers travaux (pose de crosse, modification des câblages...), soit un montant total des travaux de 773,80 € HT l'unité pour 3 candélabres le long de la RD 67 et de 759,18 € HT l'unité pour 7 candélabres rue de la poste.

- Des travaux d'entretien et de rafraîchissement de la salle des fêtes ont récemment démarré. Les employés communaux se sont chargés du nettoyage des murs et du plafond. Ils effectueront les travaux de peintures des murs. Un montant de 600 € de peinture a été alloué pour cette réfection. Par contre pour les travaux du plafond, c'est l'Entreprise Patrice Courgey qui les réalisera. Le montant de son intervention est estimé à 4 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h30.

Les secrétaires de séance :

Isabelle Gagnet-Cantin

Pierre Clausse

INFORMATIONS

- Grâce à la générosité des donateurs et au dévouement des bénévoles :
 - La vente de brioches au profit de l'ADAPEI a permis de recueillir cette année la somme de 2 719,53 Euros.
 - Ligue contre le cancer : 7 117 € ont été collectés dans notre commune.
- Les vœux de la Municipalité se dérouleront **le vendredi 12 janvier 2018 à 19 h.**
- Le repas des aînés aura lieu **le samedi 20 janvier 2018 à midi.**
- Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 14-18, le souvenir français a décidé d'apporter son soutien à l'édition d'un ouvrage sur les 460 soldats du canton d'Ornans morts pour la France. Le but est de retrouver le maximum de photos avant l'édition du livre fin septembre 2018. Ainsi, le souvenir français sollicite la population pour l'aider à compléter les portraits manquants des soldats de notre commune. Si vous avez déjà effectué un travail sur ce thème ou si vous possédez des photographies, des documents, vous pouvez contacter Mr JP VEROT 12, rue du noyer à Trepot (Tel : 06 09 26 29 47).

A ce sujet, les habitants de la commune, sont cordialement invités à l'assemblée générale du Souvenir Français, qui se déroulera le vendredi 15 décembre prochain, à 19 heures à la salle polyvalente de Trepot.
- Il est maintenant possible d'effectuer les demandes liées au certificat d'immatriculation des véhicules sans se rendre au guichet de la préfecture en se connectant au lien <http://immatriculation.ants.gouv.fr> ; il en est de même pour les démarches liées au permis de conduire : <http://permisdeconduire.ants.gouv.fr> .

Pour plus de précisions, des notices explicatives seront à disposition au secrétariat de mairie et sur le site internet www.doubs.gouv.fr.
- **Le 3 décembre prochain à partir de 17 heures** une fête de Noël pour les enfants (passage du Père Noël, boum) sera organisée à la salle des fêtes de notre commune.

Vous êtes tous les bienvenus **à 19 heures** pour le feu d'artifice offert par la municipalité.
- Le 22 décembre prochain, les Marchands de Bonheur donneront un concert à l'église de Foucherans à 20h30 en faveur d'Aledd (Association de loisirs pour enfants en situation de handicap).



Téléthon



VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017

à TARCENAY

sur le site de la Virole, à côté du stade de foot

18h00 départ de la marche nocturne en forêt

circuit de 8 km, prévoir habits chauds et lampe frontale.

Soupe chaude à l'arrivée !

à partir de 19h00 allumage du feu de la Saint Jean

buvette sur place : vin chaud et jus de pomme

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2017

à TREPOT

De nombreuses animations, tout au long de l'après-midi : Atelier maquillage, bibliothèque, tour de quad, Gym, Voitures à pédales, Dinosaur animé, Mini ferme, Fabrication de fromage, Stand pain bio et vente de produits faits maison : confitures, terrines, produits du jardin, gâteaux maison, biscuits secs... Buvette, crêpes.

14H-16H30: marche circuit court

15H : Kdanse à la salle des fêtes de Trepot

17H-18H : Concert Jubilaté à l'église de Trepot.

17H : Karaoké Maurice Kolly à la salle des fêtes de Trepot

18H-18H30 : concert « au fil des chants » à l'église de Trepot. Vin chaud à l'issue du concert.

19h15 : Apéro spectacle démo claquettes

19h45 : Repas servi au centre d'animation

21h00 : Soirée animée par DJ Cyril